

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2022-392 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière adjointe de la municipalité de Saint-Dominique, que lors de la séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2022, le conseil municipal a adopté le règlement mentionné en rubrique.

Toute personne intéressée à prendre connaissance dudit règlement peut en prendre connaissance sur le site internet de la municipalité.

Donné à Saint-Dominique, ce 13 décembre 2022.

La greffière adjointe,



Jolyane Lamarche